

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26.09.2023

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeFi) sur le préavis 07/2023 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service des bâtiments (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE Unité d'Accueil Pour Ecoliers) d'un montant fixé à **CHF 63'350.00**.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons participé à la séance de présentation du devis 07/2023 organisée par l'Association Intercommunale Scolaires de Genolier et Environs (AISGE) le 07 septembre 2023 à Genolier, Collège du Montant.

Etaient présents à cette séance de présentation M. Paul Ménard, responsable des Finances, M. Gérald Girardet, responsable « Bâtiments et terrains », tous deux membres du Codir de l'AISGE, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances.

Les membres présents de la CoGeF étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue) Président de la CoGeFi, Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex).

Les membres de la commission se sont ensuite retrouvés dans les locaux de l'administration communale de Trélex pour une deuxième séance le 12 septembre 2023.

Seul M. Denis Berger (Arzier-le-Muids) était excusé aux deux séances en présentiel, mais divers échanges ont néanmoins eu lieu concernant le présent préavis.

Historique

L'engagement d'un Responsable des bâtiments à temps plein sur l'ensemble des cinq sites en décembre dernier, secondé par une agente d'exploitation engagée dès le mois de mai 2023 a soulevé le problème des divers déplacements inévitables dans le cadre de leur travail. A ce sujet, nous n'avons pas eu connaissance des cahiers des charges de ces personnes et donc une information importante pour prendre notre décision nous a manqué.

Dans le but d'éviter que leurs déplacements professionnels soient effectués par leur véhicule privé, proposition est faite d'acheter, pour le Service des bâtiments, un véhicule utilitaire propre à l'AISGE.

Choix véhicule

Le choix porté sur un véhicule diesel, dont les émanations sont très importantes sur les courts trajets allant de la plaine à la montagne (et vice versa), nous semble peu judicieux. De plus, l'indication des émissions de CO₂ mentionné sur le tableau comparatif est révélateur. La CoGeFi aurait pu soutenir un choix plus en adéquation avec la lutte entreprise pour la sauvegarde du climat même si cet acte

d'exemplarité des autorités communales présentait un coût financier plus élevé. Les commissionnaires n'ont donc pas pu saisir cette opportunité.

Coût des véhicules

Sur une base de 200 jours ouvrable, nous avons simulé une évaluation entre deux types de véhicules. Celle-ci s'est basée sur une utilisation de 4'000 km/an parcouru entre tous les sites scolaires de l'AISGE et l'accès aux commerces pour l'achat de fournitures diverses pour l'Accueil de jour.

Véhicules	Prix d'achat	Diesel/an	Électricité/an	Sur 5 ans	Coût total
Crafter 2.-/l	48'659.-	704.-		3'520.-	53'659.-
ProAce-e 230km/50Kwh 0,37ct	50'088.-		322.-	1'609.-	51'697.-
0,17ct si panneaux photovoltaïque	50'088.-		148.-	739.-	50'827.-

Le tableau ci-dessus est très explicite sur l'économie qu'il serait possible d'obtenir selon le véhicule choisi en matière d'énergie. Après à peine 5 ans le coût total du véhicule électrique ProAce serait déjà le moins cher.

Utilisation d'un grand véhicule

Le choix souhaité d'un véhicule très grand provient de la nécessité de déplacer des mobiliers volumineux et/ou trop nombreux. Le montant dépensé entre août 2021 et mai 2023 pour la location d'un camion avec déménageurs représente la somme de CHF 4'189.60 concernant quatre déménagements sur deux ans. Constatant ce fait, la grandeur du véhicule utilitaire ne semble pas être le point déterminant pour justifier le choix du véhicule. Le coût de location pour les déménagements étant supportable.

Les indemnités kilométriques payées durant ces 9 derniers mois sont d'environ CHF 820.- dont 4 mois à deux collaborateurs. Le nombre de kilomètres parcourus n'est pas excessif.

Utilisation quotidienne du véhicule AISGE

Les deux entités AISGE Ecole et AISGE Accueil de Jour font partie du Service des bâtiments comme stipulé dans le préavis 07/2023. La CoGeFi remarque que les frais inhérents à ce service d'exploitation des deux collaborateurs sont répartis, selon décision du Codir, à raison de 50/50 entre ces deux entités sur la base approximative en m² de l'ensemble des bâtiments scolaires existants.

Les informations complémentaires transmises par M. Girardet et Mme Althaus sur les tâches quotidiennes des deux collaborateurs intervenant sur les différents sites font état d'un total de 89 classes, dont 1 salle de gymnastique, ateliers et salle de cuisine pour les 1206 élèves de l'AISGE Ecole et, côté AISGE Accueil de Jour de 420 places en UAPE et 95 places en nurseries/garderies.

A ce stade, et au vu des divers points soulevés ci-dessus, la CoGeFi n'est pas en mesure de soutenir la demande de crédit telle que présentée pour l'achat du véhicule utilitaire souhaité par le Codir de l'AISGE.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis 07/2023 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des bâtiments. Cependant, l'idée de mettre à disposition des deux collaborateurs un véhicule utilitaire comprenant un équipement d'atelier mobile et un intérieur adéquat nous semble judicieux. Nous proposons donc que le CoDir revienne avec un préavis tenant compte de nos remarques ci-dessus.

Trélex, le 19 septembre 2023

Pour la Commission de Gestion et Finances

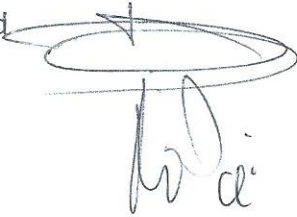
Gabriel Galibourg, président



Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau



Evelyne Vogel, rapporteuse

